

*Droit fiscal*

**M. Peters:** Je n'y vois pas très clair. Dans l'accord de participation, les redevances sont-elles calculées différemment selon qu'il s'agit de la part du gouvernement et de celle de la société? Par exemple, si une des sociétés possède 20 p. 100, la redevance est-elle calculée seulement sur les 20 p. 100 et le total calculé jusqu'à concurrence de 70 p. 100, parce que le gouvernement possède 30 p. 100? Dois-je en conclure qu'il n'y aura pas de redevances sur les 30 p. 100 du gouvernement, que l'autre pourcentage ira seulement aux associés en vue de l'amortissement?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Oui, monsieur le président. Dans l'arrangement original de l'opération Syncrude à laquelle d'autres associés, l'Ontario et le gouvernement fédéral sont venus s'ajouter plus tard, cela n'entre pas dans le régime fiscal. Tout d'abord, l'Alberta prend 50 p. 100. Puis, pour sa participation, elle obtient 40 p. 100. Les 60 p. 100 qui restent appartiennent aux quatre associés, qui ne sont plus maintenant que trois. Les associés ne paieront de taxes que sur ces 60 p. 100, selon leur participation, et rien de plus.

**M. Benjamin:** Je crois avoir compris, monsieur le président, mais je n'en suis pas certain. Permettez-moi de formuler ma question autrement. Par exemple, si on considère leur part du produit et qu'une des sociétés privées en reçoive 10 p. 100, l'article 4 s'appliquera-t-il à ce 10 p. 100 en ce sens que toute redevance qu'elle paie sur ce montant à l'Alberta ne peut être déduite comme une dépense?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Ma réponse est non, monsieur le président. Ce qui se produit dans cette entreprise en commun est que l'Alberta reçoit les premiers 50 p. 100. C'est en fonction de ces 50 p. 100 qu'on ne peut déduire une redevance ou l'équivalent. Quant aux autres parts, supposons qu'Imperial Oil reçoit 15 p. 100, ce n'est pas le chiffre exact, mais supposons que cette société décide de prendre sa part sous forme de pétrole, elle ne paie pas d'autres redevances parce que l'Alberta a déjà ses 50 p. 100. Ces redevances ne sont pas déductibles seulement pour que l'Alberta n'ait pas à payer sa part de la portion non déductible des 50 p. 100 qui lui ont déjà été versés. Ce n'est que pour cela. Les autres profits n'ont rien à voir avec les redevances parce que l'Alberta a déjà reçu sa part, non sous forme de redevances, mais sous forme d'un pourcentage.

**M. Symes:** J'aimerais avoir plus d'éclaircissements. Nous parlions de Syncrude, propriété à 70 p. 100 de sociétés pétrolières privées, à 15 p. 100 du gouvernement du Canada, à 10 p. 100 du gouvernement de l'Alberta et à 5 p. 100 du gouvernement de l'Ontario. Le ministre dit que l'Alberta reçoit les premiers 50 p. 100. Ces 70, 50, 10 et 5 p. 100 se rattachent-ils aux autres 50 p. 100? J'aimerais de plus amples éclaircissements.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, selon le contrat, l'Alberta obtient 50 p. 100 avant que ne soient partagés les profits.

**M. McKinnon:** Monsieur le président, je ne veux surtout pas entrer dans cette discussion lorsqu'elle est si avancée pour retarder l'adoption du bill. Je désire autant que d'autres députés de mon parti qu'on l'adopte aussi rapidement que possible, étant donné qu'on en a discuté de façon assez approfondie.

Pour économiser les ressources énergétiques que nous allons exploiter à grands frais, le ministre a-t-il songé à abaisser le droit d'entrée de 15 p. 100 sur les petites voitures importées? Je demande cela pour deux raisons. D'abord, les voitures importées sont généralement celles qui consomment le moins d'essence. Ensuite, notre droit d'importation est actuellement le plus élevé dans l'industrie mondiale de l'automobile.

Au Canada, 1,200 petites entreprises font le commerce des voitures importées. Dans ma propre circonscription de Victoria, plus de 400 personnes travaillent à la vente et à l'entretien de petites voitures importées. Ces gens sont acculés au pied du mur, en raison de la dévaluation du dollar canadien, notamment par rapport au mark et au yen. C'est pourquoi je demande au ministre s'il a songé à supprimer ce droit de 15 p. 100. Il devra sans doute ensuite supprimer la taxe de vente sur les petites voitures canadiennes. Si la journée est trop avancée pour que le ministre puisse songer à modifier le bill, prendrait-il en considération d'autres instances écrites?

**M. Cullen:** Monsieur le président, les importateurs de voitures ont rédigé un excellent mémoire à ce sujet. Ce que nous devons faire, c'est voir si ce numéro tarifaire a été supprimé. Outre l'effet positif qu'aurait cette mesure sur les employés des importateurs de voitures, dont parle le député, quelles conséquences aurait-elle pour les fabricants de voitures au Canada? Les importateurs estiment qu'ils concurrenceraient ainsi les trois ou quatre grands du Canada et que cela ne nuirait pas à l'embauche. Nous ne sommes pas certains que tel est bien le cas, mais les importateurs de voitures ont déjà présenté des instances.

● (1540)

Je pense que le député a raison de dire qu'ils approchent de nouveau et qu'ils ont même approché la semaine dernière les services du ministère, et je pense qu'une rencontre a été prévue pour la semaine du 3 mars, à laquelle il sera procédé à un examen plus poussé de la question.

**M. McKinnon:** Le député sait, je pense, que c'est la dépréciation de notre dollar qui fait, par exemple, que le prix de la Volkswagen a grimpé de 30 p. 100, sans que le prix augmente d'autant en Allemagne. Je suis heureux d'apprendre que la chose est à l'étude. Je présenterai moi-même d'autres instances.

**Le président:** L'article 4, modifié, est-il adopté?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non!

**M. Symes:** J'aimerais faire certaines observations au sujet de la situation actuelle. Nous obtenons des bribes d'informations ici et là, alors que nous discutons de l'imposition des ressources naturelles relativement au projet Syncrude.

Hier soir, nous avons eu le spectacle d'un gouvernement qui ne trouvait pas assez de ses députés pour faire procéder au vote en comité. Nous avons vu les députés ministériels prendre la parole pour retarder les travaux, en attendant qu'il y ait suffisamment de députés libéraux à la Chambre. C'est ainsi qu'on a pu entendre des propos sans rapport avec la question.